

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.09.241

Décision modificative
n°2 - 2019

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 septembre 2019**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Laïd BOUAZZA à Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jean REVEREAULT, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Joël GUITTON à François ELIE, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Jeanne FILLLOUX, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Jean-Philippe POUSSET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019**DELIBERATION
N° 2019.09.241**

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur DAURE****DECISION MODIFICATIVE N°2 - 2019**

Il est proposé à votre approbation la décision modificative n°2 pour l'année 2019.

Il s'agit d'une décision modificative consacrée à l'ajustement du budget annexe Transports, rendue nécessaire dès le mois de septembre du fait du calendrier de réalisation des projets menés au titre de ce budget, notamment en termes de travaux pour le BHNS et de réorganisation du réseau Möbius.

Pour autant et du fait du principe d'unicité budgétaire, l'ensemble des 8 budgets de l'agglomération devront être inclus dans cette décision modificative, même s'ils ne font l'objet à ce stade d'aucune modification. En effet, le calendrier budgétaire ordinaire prévoit une autre décision modificative (DM3) au mois d'octobre prochain, qui proposera des ajustements sur un nombre plus conséquent de budgets.

Budget annexe Transports

La présente décision modificative, la DM2, procède à des ajustements de crédits entre chapitres et n'entraîne aucune variation de l'équilibre budgétaire, ce qui se traduit comme suit :

	Investissement	Exploitation	Total
Dépenses	- €	- €	- €
Recettes	- €	- €	- €

En section de fonctionnement, il est proposé de procéder aux ajustements suivants en matière de dépenses :

	Montant (€)
011 Charges à caractère général	- 80 000,00 €
014 Atténuations de produits	- 30 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	- 304 300,00 €
65 Autres charges de gestion courante	- 41 700,00 €
67 Charges exceptionnelles	456 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	- €

- diminution de 20 K€ de la ligne relative aux études, ces crédits étant pour partie à reporter sur 2020
- diminution de 60 K€ de la ligne relative aux autres frais extérieurs, les nouvelles livrées des bus aux couleurs du réseau Möbius ainsi que les marchés correspondants ayant été directement pris en charge par la STGA et à régulariser dans le cadre du forfait de charges
- diminution de 30 K€ de la ligne relative au remboursement de versement transport (VT) pour les personnels logés pour la porter de 50 à 20 K€, les demandes parvenues à ce jour représentant à peine 10 K€
- diminution de 41,7 K€ du reversement de Versement Transport vers le budget principal en lien avec l'ajustement des dépenses de ce dernier en matière de dépenses de mobilité ;

- diminution du virement à la section d'investissement de 304 300 €. Les sommes inscrites en virement correspondent à de l'épargne, qui avait été abondée de ce montant lors de la DM1 en juin dernier suite à l'ajustement des montants du contrat d'OSP avec la STGA au titre de l'année 2018 (voir délibération n°2019.06.225 du 27 juin 2019).
- abondement du chapitre 67 des charges exceptionnelles pour inscrire un complément de crédit de 456 000 € relatif aux indemnités versées aux artisans et commerçants au titre de la compensation des préjudices économiques liés aux travaux du BHNS et dont les montants sont instruits par la commission d'indemnisation amiable (CIA). Pour information, les crédits consacrés à ce jour à ces indemnités s'élèvent à près de 800 000 € au titre de la seule année 2019. Pour mémoire ce sont ainsi plus de 1 132 K€ qui ont déjà été versés depuis le début de l'opération en 2013.

En section d'investissement, il est proposé de procéder aux ajustements suivants :

		Montant (€)
16	Emprunts et dettes assimilées	304 300,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	-304 300,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		- €

- en recettes, diminution du virement de la section de fonctionnement de 304 300 € (voir § ci-dessus).
- en recettes, augmentation de 304 300 € de l'autorisation d'emprunt, ainsi portée à 20 785 787 € pour 2019, soit 12 500 000 € d'emprunt reporté et 8 285 787 € d'emprunt nouveau. Pour rappel, ce dernier ne sera appelé que dans la limite des crédits strictement nécessaires à l'équilibre des comptes de l'exercice, en fonction des niveaux de réalisation des dépenses et des recettes inscrites.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
011	6172	R	AMO ABRI BUS	- 20 000,00 €	
011	6288	R	AUTRES	- 60 000,00 €	
			Total chapitre 011	- 80 000,00 €	
012	7394	R	Reversement VT aux contribuables	- 30 000,00 €	
			Total chapitre 014	- 30 000,00 €	
023	023	O	Virement à la section d'investissement	- 304 300,00 €	
			Total chapitre 023	- 304 300,00 €	
65	65735		GROUPEMENT DE COLLECTIVITE	- 41 700,00 €	
			Total chapitre 65	- 41 700,00 €	
67	678	R	Autres charges exceptionnelles	456 000,00 €	
			Total chapitre 67	456 000,00 €	
			TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	- €	- €

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT					
021	021	O	Virement de la section de fonctionnement	-	304 300,00 €
			Total chapitre 021	-	304 300,00 €
16	16	R	Emprunts		304 300,00 €
			Total chapitre 16		304 300,00 €
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €

A l'issue de la DM2, le budget annexe Transports demeure donc inchangé et s'équilibre à hauteur de 111 324 500 €, soit 44 791 500 € en section de fonctionnement et 66 533 000 € en section d'investissement.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 18 septembre 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°2 de l'exercice 2019.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 octobre 2019	<u>Affiché le :</u> 03 octobre 2019